

## **La contribution des connaissances traditionnelles à la conservation de la biodiversité : cas des populations riveraines de la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé (Mali)**

Dr Mahamane Halidou MAIGA, Pr N'Golo DIARRA, Pr Mahamadou CISSE et Dr Ibrahima SONGORE, Chercheurs, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Université de Bamako (Mali)

Mr Hady DIALLO, chercheur à l'OPNBB, Bamako (Mali)

### **Introduction**

L'expression « connaissances traditionnelles » englobe les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales (CDB, 1992). Il s'agit des savoirs et des savoir-faire en matière d'utilisation et de conservation de la diversité biologique et des croyances traditionnelles qui leur sont associées.

Les connaissances traditionnelles naissent des situations économiques et sociales, des contraintes de l'environnement et relèvent des croyances dans un contexte culturel donné. Elles permettent aux populations de rechercher ou de produire les ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins dans les domaines vitaux que sont l'alimentation, la santé, le logement, la spiritualité, etc. Les éléments constitutifs de la diversité biologique (faune, flore, écosystèmes) fournissent la base de la subsistance des sociétés locales. Les sociétés ont élaboré une masse importante de connaissances et mirent au point des pratiques multiples qui traduisent les divers modes d'utilisation et de conservation de ces éléments.

Résultats de l'empirisme et patiemment bâtis au cours des siècles, les connaissances traditionnelles méritent d'être prises en considération comme celles élaborées par l'expérimentation scientifique moderne. Elles doivent être collectées et soigneusement conservées pour ne pas être perdues sous la pression des forces agressives de la science contemporaine.

Elles constituent un héritage collectif qui se transmet sous différentes formes : histoire, chanson, folklore, proverbes, croyances, rituels, droit coutumier, langue, pratiques agricoles, valeurs culturelles (CDB, 1992). «Les populations locales sont détentrices de savoirs : elles déterminent et réalisent leurs objectifs de gestion des ressources à partir de leurs savoirs, pratiques et représentations » (Links, 2002). Elles ont donc un rôle important à jouer dans la gestion de l'environnement. Leurs savoirs, pratiques et croyances sont bien adaptés à l'environnement local, car élaborés à partir de cet environnement.

Dans le passé, les sociétés autochtones utilisaient la biodiversité de manière durable. La pression démographique et les crises socio-économiques et écologiques ont créé une situation nouvelle d'exploitation accélérée des ressources.

Cette situation se caractérise par la dégradation des ressources et la baisse de la productivité biologique des écosystèmes. Face à cette menace sur la diversité biologique, la création d'aires protégées (Parcs nationaux, forêts classées, réserves de chasse, Réserve de Biosphère) est apparue comme une solution efficace. Cependant, cette création a entraîné des conflits avec les communautés locales pour l'espace et les ressources naturelles. En effet, des terres communautaires ont été aliénées et les populations privées des ressources auxquelles elles pourraient légitimement prétendre. Les aires protégées apparaissent comme des « espaces stériles » (Sournia 1990) soustraits à l'exploitation et sans rentabilité économique. Elles sont alors soumises aux activités prédatrices comme braconnage, occupation illégale de l'espace, coupe de bois, etc.

Les pratiques de conservation ne sont pourtant pas étrangères aux communautés autochtones et locales. La conservation d'espèces végétales est courante. Nombre de ces espèces composent le parc agroforestier (Yossi, 1995, etc.).

Également, les bois sacrés et les cimetières, milieux inexploités, sont autant d'espaces de conservation d'espèces végétales de petits vertébrés et d'invertébrés. Certains animaux (crocodile, crapaud, etc.) sont protégés par leur caractère sacré ou des interdits, par certaines communautés autochtones.

Cependant la notion d'aires protégées de grandes étendues, espaces inaccessibles donc inexploitable, ne paraît pas être aux yeux des populations locales, une nécessité vitale. Elles pensent à une utilisation libre des ressources naturelles renouvelables, comme par le passé. Elles reconnaissent néanmoins que les ressources naturelles sont épuisables et sont en voie de dégradation.

Les communautés autochtones et locales peuvent soutenir des actions favorables à la bonne gestion des ressources, si cette gestion repose sur leurs connaissances et pratiques de conservation et si elle prend en compte la satisfaction de leurs besoins essentiels. Le recours aux connaissances traditionnelles peut notamment stimuler la coopération entre les gestionnaires des aires protégées et les communautés en créant le cadre d'une collaboration plus confiante. Les objectifs et les modalités d'organisation et de gestion de la conservation seront plus aisément compris par les populations riveraines des Réserves. Les ressources naturelles seront mieux gérées parce que les populations, désormais partenaires, savent qu'elles en tireront un meilleur profit pour le présent et pour le long terme.

Les pratiques traditionnelles « garantissent le maintien d'une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elles font aussi partie du patrimoine culturel » (UNESCO/MAB, 1981, Écologie en action).

Les Réserves de biosphère ne peuvent survivre que si l'on crée dans les zones périphériques, les conditions d'un développement socio-économique durable offrant aux populations les ressources qui les détourneront de la collecte des ressources naturelles dans l'espace protégé.

C'est en s'appuyant sur les connaissances traditionnelles soutenues par des apports de la science moderne que l'on pourra mettre au point des activités de développement au profit des populations des zones périphériques des Réserves. Des expériences menées dans plusieurs parties du monde ont montré l'efficacité d'une telle approche (UNESCO/MAB, 1981, Écologie en action).

Les conditions de vie des populations peuvent être améliorées par des cultures agricoles rentables et par de petites industries basées sur les ressources locales créatrices d'emplois et de revenus (apiculture, culture fruitière, techniques culturelles adaptées, etc.).

Les différents intérêts des connaissances et pratiques traditionnelles doivent conduire à les respecter, recenser, faire connaître et utiliser en les valorisant aussi bien au profit des communautés locales, qu'au profit de la conservation des éléments de la diversité biologique. On sauvegardera en même temps le patrimoine culturel.

- **L'objectif général de la communication** est de montrer dans quelles mesures les connaissances traditionnelles peuvent contribuer à la conservation des éléments de la biodiversité, à travers à l'identification et l'analyse des connaissances et pratiques traditionnelles de conservation des éléments de la biodiversité des communautés locales riveraines de la Réserve de la Boucle du Baoulé.

## **1. Présentation de la zone d'étude \* Situation géographique**

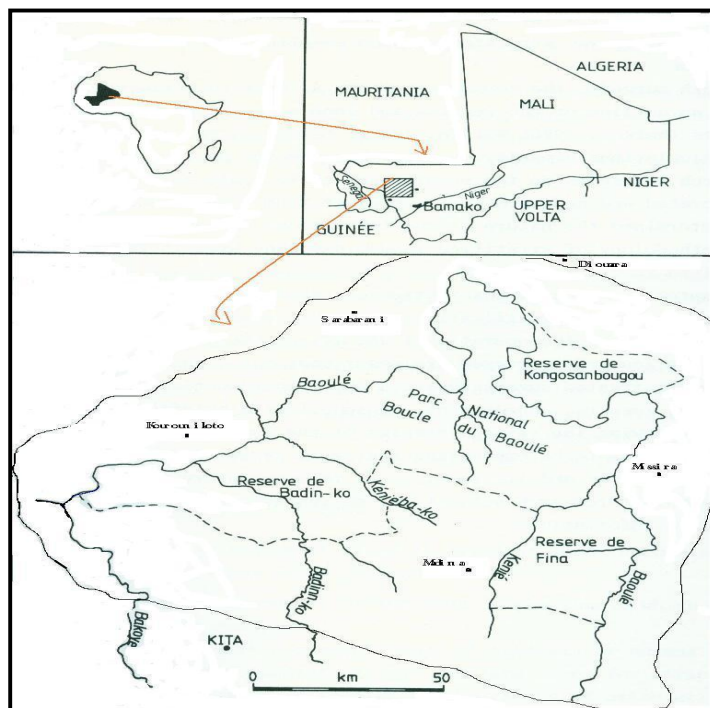
La Réserve de la Boucle du Baoulé est située entre les latitudes 13°10' à 14°30' Nord et les longitudes 8°25' à 9°50' Ouest. Elle est à cheval sur les régions administratives de Koulikoro et de Kayes. En raison sa position à cheval sur les zones bioclimatiques sahélienne et soudanienne la Réserve présente une grande diversité écologique.

Le climat est marqué par deux saisons fortement contrastées : une saison sèche, d'octobre à Mai et une saison humide de juin à septembre. La pluviométrie moyenne varie de 500-600 mm dans le Nord, à 800-900 mm dans le Sud.

Du point de vue géomorphologique, la réserve se présente sous forme de plateaux gréseux parfois couverts de cuirasse latéritique, et par endroits, des falaises séparant des vallées et les plaines d'accumulation. Les lits des fleuves sont encadrés par des terrasses alluviales. Les sols sont en majorité de textures généralement limoneuses. La végétation est du type savane. La végétation présente un gradient nord-sud marqué. Dans le Nord de la Réserve, elle est plus arbustive avec abondance d'herbes annuelles. On passe graduellement, dans le Sud, à une végétation ligneuse plus dense où les arbres sont plus nombreux et plus grands ; les graminées pérennes occupant une place de plus en plus importante. Les Combrétacées sont dominantes dans la flore.

Les feux de brousse qui sévissent dans la région provoquent des pertes importantes de la production primaire herbeuse. Ils empêchent l'expansion de la végétation ligneuse, en détruisant les jeunes plants et les pousses annuelles. Ils maintiennent de ce fait une végétation ouverte en ralentissant la reconstitution à la couverture ligneuse.

La faune qui était relativement riche, a été largement décimée par le braconnage et la destruction des habitats. Les espèces encore présentes n'offrent en général que de très faibles densités. Les chances de survie des grands mammifères sont considérablement réduites dans la Réserve, plusieurs sont déjà éteints.



**Figure 1.** Situation géographique de la réserve du Baoulé.

#### \* Population et activités principales

De nombreux villages, sont installés tout autour de la Réserve qui est soumise à de fortes pressions anthropiques. Ces pressions proviennent non seulement des populations sédentaires, mais aussi de transhumants maures et peuls qui viennent du Nord du pays avec des troupeaux de plus en plus nombreux. L'agriculture est encore itinérante. Les communautés locales sont donc constamment à la recherche de nouvelles terres de culture. L'espace cultivé s'étend au dépend des milieux naturels. Les populations prélèvent d'importants produits forestiers : bois, plantes alimentaires, gibier, etc. Les dégâts sur les ressources de la Réserve ont atteint un niveau excessif ayant conduit à un appauvrissement inquiétant des ressources naturelles.

#### **II. Méthodologie**

L'étude a été conduite dans six villages, Missira, Sikoroni, Torodo, Dioumara, N'Teguedo et Faladié. Les villages ont été choisis suivant une direction nord-sud pour tenir compte du gradient pluviométrique qui façonne les milieux naturels. Les localités de Dioumara et de Torodo sont situées à l'extrémité nord de la Réserve en zone sud-sahélienne, celle de Missira et Sikoroni en position médiane, tandis que Faladjé et N'Teguedo à l'extrémité sud de la Réserve sont en zone nord-soudanienne. La diversité des conditions météorologiques pourrait faire apparaître des différences de perception, de comportements et de réponses sociales, chez les communautés villageoises des différentes zones.

L'étude de terrain a été menée en deux étapes. Dans un premier temps, des séances de discussion sont organisées avec un groupe de villageois (les informateurs) reconnus comme des personnes ressources ayant une très bonne connaissance de la faune, de la flore et de l'utilisation des espèces animales et végétales.

Dans la majorité des cas, il s'agissait de chasseurs professionnels invités par le chef de village ou le chef des chasseurs à se mettre à la disposition de l'équipe de recherche pour fournir les informations demandées.

Dans la seconde étape, une restitution fut organisée dans les villages de Missira et de Faladié. Elle a consisté en un retour de l'information pour permettre aux populations d'apprécier la compréhension des informations par l'équipe de recherche, de redresser les erreurs et de fournir des précisions complémentaires.

#### **III. Les connaissances et pratiques de conservation relatives à la biodiversité animale**

Les pratiques de conservation des éléments de la biodiversité animale sont nombreuses et anciennes. Certaines relèvent de la culture des communautés, d'autres de l'organisation de la chasse, du contrôle des chasseurs étrangers et des règles à respecter par tout chasseur.

### 3.1. Les espèces culturellement protégées

Il s'agit des espèces totem, des animaux sacrés ou d'animaux non consommés.

#### ✓ **Les animaux totem**

Chaque ethnie a pratiquement un totem qui se caractérise par une sorte de pacte sacré entre l'animal et l'ethnie. Le totem n'est ni tué ni mangé par un membre de l'ethnie. C'est là une source de protection dont bénéficient plusieurs espèces. Durant les enquêtes, les totems suivants ont été recensés :

- le lion pour des Diarra et des Coulibaly ;
- le léopard ou panthère d'Afrique pour des Doumbia et de Fofana ;
- l'éléphant pour des Coulibaly ;
- le signe vert pour certains Bambara et des Traoré ;
- le céphalophe à flancs roux pour des Diarra ;
- le « dangassi » pour des Konaré ;
- l'hippopotame pour des Touré ;
- le « salanifin » pour des Traoré.

Les membres de l'ethnie ressentent une affinité particulière avec l'animal totem.

#### ✓ **Animaux sacrés**

Les cas recensés se rapportent à des animaux destinés à recevoir les offrandes du village ou d'une famille. Par exemple, au village de Sikoroni :

- le « sarakafali », l'âne ;
- le « sarakabakoro » le bouc ;
- le python.

#### ✓ **Les animaux non consommés, non chassés**

Ces animaux ne sont pas consommés pour deux raisons, l'une religieuse et l'autre liée à des habitudes alimentaires. Le phacochère n'est pas consommé pour une raison religieuse (Islam). Non consommés pour des habitudes alimentaires : le signe (vert, rouge), le lion, le Milan noir, la cigogne, l'hyène, le cynocéphale, le python de sabae, etc.

### 3.2- Les formes de contrôle de la chasse

#### ✓ Interdiction ou fermeture de la chasse

La période de fermeture ou d'interdiction traditionnelle de la chasse débute en hivernage et s'étend jusqu'à la saison sèche froide (juin à décembre) et cela pour deux raisons principales :

**Raison 1 :** Elle coïncide avec la période de reproduction de la faune (gestation, mise-bas, femelles Allaitantes). Pendant cette période qui dure environ 6 mois aucun chasseur n'est traditionnellement autorisé à chasser dans la « brousse », sauf pour des cas exceptionnels de dégâts causés par certains prédateurs comme le lion, l'hyène...

**Raison 2 :** L'hivernage est la période d'occupation agricole des chasseurs qui sont en totalité des agriculteurs consacrant en principe tout leur temps aux travaux champêtres nécessaires à la production des céréales et autres produits agricoles.

Cette « interdiction » peut être considérée comme une forme de contrôle et de réglementation de la chasse.

#### ✓ Les règles à respecter par les chasseurs :

Les chasseurs sont organisés en association ou confrérie de chasse régie par des règles précises. La confrérie est d'une manière générale organisée autour d'un fétiche dénommé « Kontron ni Sannè » craint par les sociétaires. Cette confrérie est présidée par un grand maître chasseur appelé « Donso kuntigui » dont le rôle est de veiller au respect des principes de la confrérie. À l'intérieur de la confrérie, des tâches

spécifiques sont confiées à des groupes de chasseurs : Protection de la forêt, surveillance pour circonscrire les feux de brousse, lutte contre les vols de bétail et recherche des animaux domestiques volés ou supposé égarés, lutte contre divagation des animaux des transhumants, gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

En plus de la raison 1 ci-dessus évoquée, les chasseurs observent les règles suivantes :

- Avoir l'autorisation du maître chasseur surtout pour le cas de chasseur étranger qui doit se munir de dix noix de cola, d'une balle et de poudre qu'il offre par respect au maître chasseur et à la confrérie. Le maître chasseur donne son accord et le fait accompagner en indiquant les espèces à chasser et les lieux de chasse.
- Être bien préparé pour la chasse de certains animaux (très maléfiques) comme le lion (waraba), le Cephalophe de Grimm (mangalani), Hyène tachetée, Hipotrague (Dadjè) etc.
- Indication du lieu de chasse et des espèces à chasser pour les résidents et étrangers,
- Présentation du gibier au maître chasseur qui prélève sa part et autorise ensuite le partage entre chasseurs

#### **IV. Les Pratiques de conservation des espèces végétales**

Les pratiques revêtent plusieurs formes : bois sacrés, interdiction et contrôle des feux de brousse, maintien de certaines espèces dans les champs où elles constituent le parc agroforestier, etc. Des individus de plusieurs espèces forestières sont protégés parce qu'ils servent d'arbres autels. Des espèces, totem de certaines ethnies sont préservées, comme les arbres supposés abriter des esprits bienfaisants.

##### **✓ Arbres et bois sacrés.**

Il existe des bois sacrés dans tous les villages de l'échantillon. Dans la plupart des cas, ils ne jouent plus leur rôle traditionnel à caractère animiste en raison de l'islamisation des populations.

À Missira, il y a deux bois sacrés et un baobab sacré. À Torodo, il existe un vestige de bois sacré (komotou) et un baobab sacré qui, comme à Missira, ne sont plus fréquentés. On trouve trois bois sacrés à Sikoroni (namatago, n'tomotou et Komotou) ainsi que trois arbres sacrés : djénézira, morbayassa sounsoun des femmes et kozèré, arbre autel des chasseurs. Là également, la tradition est peu vivace comme à Djoumara où les deux arbres sacrés, koridjan tomi et como iri, sont peu fréquentés.

Les villages au niveau du bloc de Fina n'ont pas abandonné la tradition. A Faladjé et à N'Téguédo, les bois et arbres sacrés remplissent encore leurs fonctions anciennes. Autour de Faladjé existent :

- quatre bois sacrés : dotou, komantou, gouantou, ntomotou ;
- quatre arbres autels ; donso ka son iri (djala), mouso ka son iri (zèrè), morbayassa iri, ntomi son (arbre sous lequel a été enterré l'ancêtre du village).

A N'téguédo, ce sont trois bois sacrés (komantou, gouantou, ntomantou) et trois arbres autels (dakan, sounsounfing, zèrè) qui reçoivent encore les pratiques traditionnelles.

##### **✓ Arbres supports de croyances et arbres totem**

Certaines espèces sont supports de croyances. Cette croyance peut être favorable à la protection des grands individus de l'espèce lorsqu'il est supposé qu'ils abritent des esprits protecteurs. Elle peut au contraire être défavorable avec élimination de l'espèce ou opposition

à sa plantation si des esprits malfaisants peuvent y trouver refuge. Il existe également quelques arbres totem, qui sont protégés comme les animaux totem.

Le tableau suivant présente les cas recensés durant les enquêtes.

Noms bambara	Noms scientifiques	Support de croyance	Arbre totem
wontoulo	<i>Cola cordifolia</i>	Esprits protecteurs	
Zéré n'djé	<i>Ficus iteophylla</i>	Esprits protecteurs	
Sourkou n'tomono	<i>Ziziphiu mucronata</i>	Esprits malfaisants	
boumboum	<i>Bombax costatum</i>	Esprits malfaisants	totem de certains Diarra
Zira	<i>Adansonia digitata</i>	Arbre protecteur Ou habitat d'esprits malfaisants	
Guélé	<i>Prosopis africana</i>	Sert à résoudre tous les problèmes difficiles.	
ntomi	<i>Tamarindus indica</i>	Esprits malfaisants	
Djala	<i>Khaya senegalensis</i>	Esprits malfaisants	Totem des Magassa
Shi	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Symbole de la longévité	
Sounsounfing	<i>Diospyros mespiliformis</i>	Esprits malfaisants	
Diaou	<i>Pterocarpus santalinoides</i>	Support de croyance	
Sho	<i>Isoberlina doka</i>	Support de croyance	
Sountoro	<i>Ficus gnaphalocarpa</i>	Support de croyance	

Il faut d'ailleurs noter que certains arbres sont considérés par certains groupes sociaux comme abritant des esprits protecteurs alors que pour d'autres, il s'agit plus tôt d'esprits malfaisants. C'est le cas notamment de *Cola cordifolia*.

#### ✓ les espèces protégées dans les champs.

L'agroforestrie est une pratique courante dans la région. Des arbres sont maintenus dans les champs en nombre plus ou moins élevé au moment des défrichements. Les intérêts de la pratique sont multiples : ombrage, fruits, fourrage, bois, etc. Elle constitue en même temps une forme de conservation des espèces. Parmi les plantes citées durant les enquêtes, dix (10) sont très fréquentes ; ce sont *Vitellaria paradoxa*, *Bombax costatum*, *Parkia biglobosa*, *Daniellia oliveri*, *Khaya senegalensis*, *Cordyla pinnata*, *Lannea microcarpa*, *Ziziphus mauritiana*, *Anogeissus leiocarpus* et *Adansonia digitata*. Le tableau suivant donne une liste complète des espèces présentes dans les champs des six villages de l'échantillon.

Tableau : Espèces végétales conservées dans les champs des six villages échantillon.

Espèces	Villages					
	Faladjé	Ntéguédo	Djoumara	Missira	Sikoroni	Torodo
1- Vitellaria paradoxa	+	+	-	+	+	+
2- Parkia biglobosa	+	+	-	-	+	+
3- Ficus platyphlla	+	-	-	-	-	-
4- Khaya senegalensis	+	-	-	+	+	-
5- Cordyla pinnata	+	+	-	+	-	+
6- Bombax costatum	+	+	+	+	+	-
7- Borassus flabellifer	+	-	-	-	+	-
8- Tamarindus indica	+	-	-	-	+	-
9- Lannea acida	+	+	-	-	-	+
10- Daniella oliveri	+	-	-	+	+	+

Villages Espèces	Faladjé	Ntéguédo	Djoumara	Missira	Sikoroni	Torodo
11- <i>Lannea microcarpa</i>	+	+	-	-	-	+
12- <i>Pterocarpus erinaceus</i>	+	-	-	+	-	-
13- <i>Ficus iteophylla</i>	+	+	-	-	-	-
14- <i>Parinari curatellifolia</i>	+	-	-	-	-	-
15- <i>Cordia myxa</i>	+	-	-	-	-	-
16- <i>Acacia Albida</i>	+	-	-	-	-	+
17- <i>Balanites aegyptiaca</i>	+	-	-	-	-	-
18- <i>hexalobus monopetalus</i>	+	-	-	-	-	-
19- <i>Ficus gnaphalocarpa</i>	-	+	-	-	-	-
20- <i>Ficus capensis</i>	-	+	-	-	-	-
21- <i>Diospyros mespiliformis</i>	-	+	-	-	-	-
22- <i>Prosopis africana</i>	-	-	+	+	-	-
23- <i>Ziziphus mauritiana</i>	-	-	+	+	-	+
24- <i>Acacia polyacantha</i>	-	-	+	-	-	-
25- <i>Anogeissus leiocarpus</i>	-	-	+	+	-	+
26- <i>Combretum glutinosum</i>	-	-	+	-	-	-
27- <i>Piliostigma reticulatum</i>	-	-	+	-	-	-
28- <i>Adansonia digitata</i>	-	-	+	+	+	-
29- <i>Sclerocarya birrea</i>	-	-	-	+	-	-
30- <i>Cassia sieberiana</i>	-	-	-	+	-	-
31- <i>Prosopis africana</i>	-	-	-	-	-	+

+ espèce présente

- espèce absente

#### ✓ **Interdiction et contrôle des feux de brousse.**

Les populations ont bien compris les effets néfastes des feux de brousse sur les éléments de la biodiversité. C'est la raison pour laquelle, dans tous les villages, elles sont mobilisées pour prévenir et éteindre les feux. Les jeunes des villages sont organisés en brigade anti-feux chargée d'éteindre les feux. A Faladjé et à N'Téguédo, les populations ont interdit les feux tardifs et encouragent, les feux précoces. Les incendiaires sont systématiquement traqués.

### **V. Analyse des connaissances et des pratiques traditionnelles de conservation**

#### **5.1. Analyse des connaissances et des pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité animale**

On peut distinguer les pratiques se rapportant aux animaux sauvages et celles concernant les espèces végétales et la végétation. La régulation de la chasse et le contrôle des chasseurs locaux et étrangers sont des actions de conservation de la faune. Les bois sacrés, les arbres totem ou les arbres du parc agroforestier sont des formes de préservation de la flore.

- la régulation de la chasse : les chasseurs observent une période d'arrêt de la chasse qui correspond à la saison des pluies et au moment des récoltes (juin à décembre). Les chasseurs qui sont des agriculteurs sédentaires se livrent alors aux activités agricoles. Ceci peut être considéré comme une fermeture traditionnelle de la chasse, même si une décision unanime de toute la communauté villageoise n'est pas prise. Cette fermeture a une grande conséquence pour la préservation de la faune. En effet, c'est la période de reproduction de beaucoup d'espèces et d'élevage des petits.



- le contrôle de la chasse : l'activité des chasseurs semble bien contrôlée par l'association des chasseurs dans la plupart des villages. Dans certains cas, elle exerce peu d'influence sur les chasseurs. L'association, dirigée par un chef bien écouté et respecté fonctionne suivant des règles précises et veille au respect des principes qui régissent la confrérie. L'existence d'un fétiche puissant qui punit à l'occasion des dérogations aux règles et principes, est une croyance qui renforce la base de l'association et la consolide. Le chasseur qui n'observe pas les règles court des risques comme l'explosion de son fusil au moment de tirer, des blessures par un méchant gibier, etc. Les jeunes chasseurs doivent suivre une formation auprès des anciens pour apprendre les pratiques, recevoir les connaissances et les moyens de protection contre les génies protecteurs de la faune et autres médicaments dont doit disposer le vrai chasseur. Cette formation préalable, jugée indispensable, devrait limiter le nombre des nouveaux chasseurs et permet aux anciens de contrôler la chasse.

La croyance à l'existence d'un génie protecteur de chaque animal, génie maléfique contre lequel il faut pouvoir se protéger avant d'abattre l'animal, est de nature à limiter la volonté de chasse. Des espèces particulièrement dangereuses seraient : l'oryctérope, l'hippopotame, etc. Il faut une « préparation spéciale » pour affronter et neutraliser le génie protecteur. Pour certains animaux, le chasseur est exposé à des maladies comme lèpre, dermatose, cécité, rhumatisme, etc.

Les chasseurs étrangers sont soumis, en principe, au contrôle de l'association de chasseurs, par son chef. Ils doivent se soumettre à des obligations et suivre des procédures pour avoir l'autorisation du chef pour chasser dans le terroir. C'est sans doute là, un moyen supplémentaire de contrôle de la chasse, s'il est observé. Il est bien probable que les braconniers professionnels ou occasionnels comme les bergers, ne se soumettent pas à un tel contrôle.

Il faut souligner aussi que la tradition culturelle et artistique des chasseurs, assez vivace et même encouragée entretient l'activité de chasse et pourrait maintenir la pression sur la faune. Les chasseurs contribueront ainsi efficacement à la préservation de la faune. Cette contribution sera renforcée par la régulation traditionnelle de la chasse et le contrôle des chasseurs. La fermeture traditionnelle de la chasse, durant la saison des pluies et le début de la saison sèche, même si elle n'est que tacite (non imposée), aide à réduire la pression de chasse au moment de la reproduction de la faune.

C'est là une pratique coutumière à encourager pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques. Il faut rechercher et obtenir une collaboration franche et loyale des associations de chasseur. Dans plusieurs villages ces associations paraissent encore solidement organisées.

Elles contrôlent les activités des chasseurs locaux mais aussi celles des chasseurs étrangers. En formant et en donnant l'autorisation de chasser aux jeunes chasseurs, en imposant des obligations et des procédures d'agrément aux chasseurs étrangers, l'association impose son contrôle dans son territoire. Les associations doivent être en même temps des protecteurs de la faune. Toutes les populations des villages qui tirent une partie de leur nourriture du gibier doivent comprendre que la faune est leur richesse et qu'elles doivent aider à trouver une meilleure manière de l'exploiter ; prélever une certaine quantité sans affecter la pérennité de cette ressource biologique. C'est dans cette perspective que la collaboration des communautés locales est indispensable pour lutter contre les braconniers. Elles devraient les dénoncer auprès des agents chargés de la surveillance de la Réserve. Malheureusement « dénoncer quelqu'un », est contraire au comportement social et culturel des populations. Leur rôle est cependant irremplaçable.

## **5.2. Analyse des connaissances et des pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité végétale**

Les bois sacrés sont de petites forêts d'étendue faible, mais on retrouve une à quatre dans la même localité. Les occasions de maintien des espèces sont donc nombreuses. Elles montrent également à la population, des « échantillons » de la végétation naturelle sans les activités destructrices des hommes.

Même dans les localités où l'islam a mis fin aux pratiques traditionnelles dans ces petites forêts, les bois sacrés restent plus ou moins préservés par crainte ou par respect de la culture ancienne.

Les arbres autels, totem, abritant des esprits bienfaisants ou malfaisants sont toujours préservés. Il s'agit cependant d'individus isolés, dont le nombre est peu élevé. Mais la conservation d'un spécimen de l'espèce peut faciliter sa plantation en cas de disparition ou de très forte régression comme c'est le cas pour certains grands arbres dans plusieurs terroirs villageois.

### **Conclusion**

Les arbres et bois sacrés comme les totems animaux et végétaux contribuent à la permanence du passé à la transmission du savoir traditionnel, à la liaison avec la culture ancestrale. Ils assurent une continuité historique et sociale.

La conservation des espèces dans le parc agroforestier se fait sur une base utilitaire à buts multiples : aliment, fourrage, médicament, etc. De plus, elle permet une multiplication de l'espèce à partir des individus semenciers encore présents dans les champs. C'est aussi une forme de conservation génétique : la diversité génétique des espèces concernées est maintenue dans les individus qui subsistent dans un grand nombre de terroirs. Leurs pools génétiques restent disponibles.

L'intention première des communautés villageoises n'est pas de conserver les espèces végétales, au sens moderne du terme, mais le résultat concret est tout de même cette conservation. L'action traditionnelle rejoint la préoccupation moderne.

### **BIBLIOGRAPHIE**

**AGEFORE (2002).** Étude sur la conservation des espèces animales vulnérables et en voie d'extinction dans la réserve de biosphère de la boucle du Baoulé 72 pages.

**Niagaté. B et Clark.B (2004).** Mammifères-reptiles et oiseaux du Mali 209P.

**Duvail. C et Niagaté.B (1996).** Inventaire préliminaire des mammifères, des oiseaux et des reptiles de l'aire de la Réserve de faune du Bafing 122 P.

**Cahiers des sciences humaines :** Sociétés pastorales et développement vol 26 N°1-2 1990. Éditions de l'ORSTOM Paris 1990.

**MAB :** Les populations dans la biosphère : Problèmes et propositions de plans de recherche. Notes techniques du **MAB3**.

**Gerling C. et Diakitè M.D., eds, 1987.** L'utilisation du gibier. Projet RURGS-DNEF-DAN.

**Karembé M., 2001.** Production végétale et utilisation des ressources pastorales des jachères en zones soudanienne du Mali-Thèse. ISFRA.

**Yossi H., 1996.** Dynamique de la végétation postculturelle en zone soudanienne du Mali. Thèse. ISFRA-Bamako

**Wiersma G. J., 1979.** La végétation du Parc National de la Boucle. Projet RURGS. Mali-Pays-Bas.

**Diarra N. et al., 2001.** Conservation des plantes à usages multiples par la valorisation des connaissances écologiques et le savoir-faire (les utilisations) traditionnels des communautés peul, songhoy, tamassheq et dogon riveraines de la Réserve des Éléphants du Gourma. Projet UNESCO/PPOO MLI 507.

**Dekeyser P.L. 1955.** Les mammifères de l'Afrique noire française. IFAN. Dakar.